

TABLEAU COMPARATIF – PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX DE SOUTIEN RELIÉS À LA COVID-19

Note: Le tableau ci-dessous contient un résumé des détails des programmes existants au 6 avril 2020 – pour information seulement

Programme	Programme de subvention salariale d'urgence du Canada	Programme de subvention salariale temporaire de 10% du Canada	Compte canadien d'urgence pour les entreprises (CEBA) avec la coopération de la BDC et de la EDC	Prêt de fonds de roulement de la BDC	Programme de prêts conjoints de la BDC	Programme de garantie de prêts de la EDC	Investissement Québec – Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	Investissement Québec – Soutien d'urgence pour les petites et moyennes entreprises
Objectif	Aider les entreprises à garder et remettre leurs employés sur la liste de paie.	Aider les entreprises à couvrir leurs coûts d'opération pendant une période où leurs revenus sont temporairement en baisse.	Aider les entreprises à couvrir leurs coûts d'opération pendant une période où leurs revenus sont temporairement en baisse.	Aider les entreprises à couvrir leurs coûts d'opération pendant une période où leurs revenus sont temporairement en baisse.	Aider les entreprises à couvrir leurs coûts d'opération pendant une période où leurs revenus sont temporairement en baisse.	Aider les entreprises à couvrir leurs coûts d'opération pendant une période où leurs revenus sont temporairement en baisse.	Soutien ad hoc exceptionnel pour les entreprises affectées par les répercussions de la COVID-19.	Pour aider les entreprises qui font face à des difficultés financières à cause de la COVID-19
Entités-cible et exclusions	<ul style="list-style-type: none"> Sociétés imposables Sociétés de personnes Organismes sans but lucratif Organismes de bienfaisance Individus <p>Exclut:</p> <ul style="list-style-type: none"> Entités publiques (municipalités, gouvernements locaux, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> SPCC éligibles à la déduction pour petites entreprises Sociétés de personnes Organismes sans but lucratif Organismes de bienfaisance Individus <p>Exclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sociétés cotées en bourse, sociétés contrôlées par des non-résidents et fiduciaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Petites entreprises en cours d'exploitation et les organismes sans but lucratif enregistrés au Canada Entreprises non-clairement définies mais qui incluraient probablement : <ul style="list-style-type: none"> SPCC Organismes sans but lucratif Organismes de bienfaisance Sociétés de personnes <p>Exclut:</p> <ul style="list-style-type: none"> Sociétés cotées en bourse 	<ul style="list-style-type: none"> PMEs canadiennes éligibles <p>Exclut:</p> <ul style="list-style-type: none"> Bars, bars-salons ou des établissements similaires; Établissement de jeu, commerces de prêt sur gage, de locations avec option d'achat, sociétés de prêt sur salaire ou autres institutions quasi financières similaires Entité à caractère d'exploitation sexuelle ou dont les activités vont à l'encontre des normes de conduite et des convenances généralement reconnues Entité qui fait la promotion de la violence, qui incite à la haine ou à la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou l'invalidité physique ou mentale Toute autre entité jugée non-appropriée par les institutions financières 	<ul style="list-style-type: none"> PMEs canadiennes éligibles <p>Exclut:</p> <ul style="list-style-type: none"> Entité à caractère d'exploitation sexuelle ou dont les activités vont à l'encontre des normes de conduite et des convenances généralement reconnues Entité qui fait la promotion de la violence, qui incite à la haine ou à la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou l'invalidité physique ou mentale Toute autre entité jugée non-appropriée par les institutions financières 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises canadiennes locales et orientées vers l'exportation. <p>Exclut (présomptions basées sur les exclusions du programme de prêts de fonds de roulement de la BDC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bars, bars-salons ou des établissements similaires; Établissement de jeu, commerces de prêt sur gage, de locations avec option d'achat, sociétés de prêt sur salaire ou autres institutions quasi financières similaires Entité à caractère d'exploitation sexuelle ou dont les activités vont à l'encontre des normes de conduite et des convenances généralement reconnues Entité qui fait la promotion de la violence, qui incite à la haine ou à la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou l'invalidité physique ou mentale Toute autre entité jugée non-appropriée par les institutions financières 	<p>Entreprises en exploitation au Québec qui se trouvent en situation précaire et en difficulté temporaire à cause de la COVID-19</p> <p>Exclut:</p> <ul style="list-style-type: none"> la production ou la distribution d'armes; les jeux de hasard et d'argent, les sports de combat, les courses ou autres activités similaires; les bars ou tout établissement dont la majorité des revenus provient de la consommation d'alcool ou de machine à sous; la production, la vente et les services liés à la consommation de tabac ou de drogues à l'exception des projets visant les produits de grade pharmaceutique homologués par Santé Canada avec DIN, ou leurs ingrédients, et les projets de R et D avec une licence de Santé Canada; toute activité dont l'objet principal est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés (religion, 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises de tous les secteurs Organismes à but non lucratif Entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales <p>Exclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> Demandeurs sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ou la loi sur la faillite et l'insolvabilité

Programme	Programme de subvention salariale d'urgence du Canada	Programme de subvention salariale temporaire de 10% du Canada	Compte canadien d'urgence pour les entreprises (CEBA) avec la coopération de la BDC et de la EDC	Prêt de fonds de roulement de la BDC	Programme de prêts conjoints de la BDC	Programme de garantie de prêts de la EDC	Investissement Québec – Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	Investissement Québec – Soutien d'urgence pour les petites et moyennes entreprises
							politique, défense de droits, etc.); <ul style="list-style-type: none"> toute autre activité qui serait de nature à porter atteinte à la moralité Toute autre entité jugée non-appropriée par les institutions financières 	
Éligibilité et conditions	Réduction d'au moins 30% des revenus (comparaison mois par mois de 2020 vs 2019) ou autre méthodologie raisonnable pour l'entité cible de moins d'un an d'existence. <ul style="list-style-type: none"> Revenus d'entreprises en exploitation au Canada. Revenus obtenus de sources opérant dans des conditions normales de concurrence sans lien de dépendance Revenus excluant les montants à titre de capital. 	Détenir un compte de programme de retenues sur la paie de l'ARC, au 18 mars 2020 Note: La somme reçue viendra réduire la subvention salariale d'urgence du Canada.	<ul style="list-style-type: none"> Paie de 2019 entre 50,000\$ et 1,000,000\$ base sur le T4SUM Sommaire de la rémunération payée de 2019. Posséder un compte d'opération d'entreprise auprès d'une institution financière. 	<ul style="list-style-type: none"> Impacté directement ou indirectement par la COVID-19. Financièrement viable avant l'impact de la COVID-19. 	<ul style="list-style-type: none"> Impacté directement ou indirectement par la COVID-19. Financièrement viable avant l'impact de la COVID-19. 	<ul style="list-style-type: none"> Impacté directement ou indirectement par la COVID-19. Financièrement viable avant l'impact de la COVID-19. Peut être sujet à des conditions supplémentaires propres à chaque institution financière. 	Démontrer que les problèmes de flux de trésorerie sont temporaires, et que ces problèmes sont temporaires, et qu'ils émanent : <ul style="list-style-type: none"> D'un problème qui implique l'approvisionnement en matière première ou en produits (biens ou services) Une incapacité ou une habileté diminuée substantiellement à livrer des biens, produits ou services. 	<ul style="list-style-type: none"> Être en activité au Québec depuis au moins un an; Être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture; Être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités; Avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19 <p>Le financement sera basé sur les besoins en flux de trésorerie et est déterminé basé sur des dépenses justifiées et raisonnables.</p> <ul style="list-style-type: none"> Une incapacité ou une habileté diminuée substantiellement à livrer des biens, produits ou services. Difficultés d'approvisionnement de matière première ou de produits (biens et services)
Montant	<ul style="list-style-type: none"> Le montant le plus élevé entre: <ul style="list-style-type: none"> 75% de la rémunération payée (maximum de 847\$ par semaine) OU Le montant le moins élevé de rémunération payé jusqu'à 847\$ par semaine ou 75% 	<ul style="list-style-type: none"> 10% de la rémunération, sujette à un maximum de : <ul style="list-style-type: none"> 1375\$ par employé ET 25,000\$ par entité Rémunération d'employés canadiens 	40,000\$ sous forme de marge de crédit d'exploitation	Jusqu'à 2,000,000\$ par emprunteur et parties prenantes	Nouveau crédit supplémentaire jusqu'à 6,250,000 \$ (Co-prêteurs : BDC pour 80% and l'institution financière pour 20%).	Nouveau crédit supplémentaire jusqu'à 6,250,000 \$ avec une garantie maximale de l'EDC pouvant aller jusqu'à 5,000,000\$ (prêt de l'institution financière de 100%)	<ul style="list-style-type: none"> Garantie de prêt : formule préférée de financement jusqu'à 70% de nouvelles avances des institutions financières Prêt à terme d'au moins 50,000 \$ sans maximum.. 	<ul style="list-style-type: none"> L'aide accordée prendra la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$.

Programme	Programme de subvention salariale d'urgence du Canada	Programme de subvention salariale temporaire de 10% du Canada	Compte canadien d'urgence pour les entreprises (CEBA) avec la coopération de la BDC et de la EDC	Prêt de fonds de roulement de la BDC	Programme de prêts conjoints de la BDC	Programme de garantie de prêts de la EDC	Investissement Québec – Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	Investissement Québec – Soutien d'urgence pour les petites et moyennes entreprises
	de la rémunération par semaine pré-COVID-19. <ul style="list-style-type: none"> Pas de maximum par entité Rémunération d'employés canadiens 							
Période couverte	Salaires payés en trois périodes: <ul style="list-style-type: none"> du 15 mars au 11 avril 2020 du 12 avril au 9 mai 2020 du 10 mai au 6 juin 2020 	Du 18 mars au 19 juin 2020	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Échéance et taux d'intérêt	S/O	S/O	<ul style="list-style-type: none"> Sans intérêt la première année, garanti par le gouvernement Incitatif au remboursement / exonération de 10 000\$ si le montant est remboursé avant ou le 31 décembre 2022. Si le prêt ne peut être remboursé avant le 31 décembre 2022, il peut être converti en prêt à terme de 3 ans assorti d'un taux d'intérêt de 5% 	<ul style="list-style-type: none"> Taux variable de la BDC : 1.75% Report du remboursement de capital jusqu'à 12 mois Période de remboursement de 3 ans par la suite : <ul style="list-style-type: none"> 40% à rembourser pendant les 2 premières années suivant le report initial 60% à rembourser en un seul paiement à la fin du terme. 	<ul style="list-style-type: none"> Les taux d'intérêt du marché s'appliquent. La période de remboursement est de 10 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'intérêt déterminé par l'institution financière prêteuse La période de remboursement sera déterminée par l'institution financière prêteuse 	<ul style="list-style-type: none"> Garantie de prêt : <ul style="list-style-type: none"> Commission immédiate de 1% (possiblement payable à la fin du terme) Période de 12 mois Prêt à terme Minimum de 50 000\$ pas de maximum Report du remboursement de capital jusqu'à 12 mois Période de remboursement de 3 ans par la suite Intérêt basé sur les taux des obligations du Québec + prime 	S/O
Disponibilité des fonds	<ul style="list-style-type: none"> Vers la fin-avril 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des remises de déductions à la source fédérales exigibles pour la période couverte Pas de réduction de remises pour les déductions ni contributions d'assurance-emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Ce n'est pas clair. Possiblement disponible dans la semaine du 13 avril 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> Le temps de traitement peut varier. Le plus vite vous contacterez un gestionnaire de compte, le plus vite les fonds pourraient être disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Ce n'est pas clair. Possiblement disponible dans la semaine du 13 avril 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> Ce n'est pas clair. Possiblement disponible dans la semaine du 13 avril 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> Le temps de traitement peut varier. Le plus vite vous contacterez un gestionnaire de compte, le plus vite les fonds pourraient être disponibles. 	Ce n'est pas clair.
Autres considérations importantes	<ul style="list-style-type: none"> Les employeurs doivent verser la subvention de 75% à leurs employés Plus d'information sera disponible bientôt, lorsque le programme sera lancé. 	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'information sera disponible bientôt, lorsque le programme sera lancé. Les SPCC associées ne partagent pas le maximum par entité cible 	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'information sera disponible bientôt, lorsque le programme sera lancé. 	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'information sera disponible bientôt, lorsque le programme sera lancé. Une garantie pourrait être requise. Des garanties personnelles pourraient être requises 	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'information sera disponible bientôt, lorsque le programme sera lancé. Une garantie pourrait être requise. Des garanties personnelles pourraient être requises 	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'information sera disponible bientôt, lorsque le programme sera lancé. Une garantie pourrait être requise. Des garanties personnelles pourraient être requises 	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'information sera disponible bientôt, lorsque le programme sera lancé. Le refinancement est interdit. Une garantie pourrait être requise. 	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'information sera disponible bientôt, lorsque le programme sera lancé.

Programme	Programme de subvention salariale d'urgence du Canada	Programme de subvention salariale temporaire de 10% du Canada	Compte canadien d'urgence pour les entreprises (CEBA) avec la coopération de la BDC et de la EDC	Prêt de fonds de roulement de la BDC	Programme de prêts conjoints de la BDC	Programme de garantie de prêts de la EDC	Investissement Québec – Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	Investissement Québec – Soutien d'urgence pour les petites et moyennes entreprises
	<ul style="list-style-type: none"> • Une application DISTINCTE doit être faite CHAQUE MOIS pour la période couverte. • Une preuve de meilleur effort de versement du 25% restant doit être fait par l'employeur. • Tout avantage tiré de la subvention salariale de 10% réduira généralement le montant pouvant être réclamé sous le programme de subvention salariale d'urgence du Canada pour la même période. • Une documentation appropriée des calculs effectués doit être tenue à jour. • Des pénalités s'appliqueront en cas de réclamation frauduleuse, incluant la responsabilité personnelle. • Il est possible de demander la subvention temporaire de 10% si vos revenus ne diminuent pas d'au moins 30% pendant la période couverte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une documentation appropriée des calculs effectués doit être tenue à jour, incluant les livres de paie, les calculs effectués et le nombre d'employés par paie. 		<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de la BDC pourraient se subordonner aux conditions existantes de l'institution financière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de la BDC pourraient se subordonner aux conditions existantes de l'institution financière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de la BDC pourraient se subordonner aux conditions existantes de l'institution financière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des garanties personnelles pourraient être requises 	
Comment faire application	En ligne, sur le web, par le portail de l'ARC « Mon dossier d'entreprise »	Par réduction des retenues à la source de l'ARC (pas du MRQ)	En contactant votre gestionnaire de compte au sein de l'institution financière qui détient votre compte d'affaires principal	<ul style="list-style-type: none"> • En contactant votre gestionnaire de compte, pour les clients existants de la BDC • En contactant la BDC par courriel si vous n'êtes pas déjà client 	En contactant votre gestionnaire de compte au sein de l'institution financière qui détient votre compte d'affaires principal	En contactant votre gestionnaire de compte au sein de l'institution financière qui détient votre compte d'affaires principal	<ul style="list-style-type: none"> • En contactant votre gestionnaire de compte, pour les clients existants • En les contactant par courriel si vous n'êtes pas déjà client 	<ul style="list-style-type: none"> • En communiquant avec votre MRC, le bureau de votre municipalité ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) dans votre MRC.

CE QUE VOUS DEVEZ PRÉPARER

Le thème commun est que vous devrez fournir des prévisions de flux de trésorerie pour les prochains 6 mois au minimum. Les institutions financières veulent connaître la viabilité de l'entreprise et la preuve que l'entreprise va manquer de fonds à cause des circonstances dans lesquelles nous sommes. **Les documents à préparer et qui pourraient être demandés pourraient inclure mais ne se limitent pas à :**

- vos 3 plus récents états financiers
- les 2 plus récents états financiers pour les entreprises liées

- vos plus récents états financiers intérimaires, avec le comparable de l'année précédente
- l'entente de marge de crédit que vous avez avec votre banque, le cas échéant
- un organigramme de votre entreprise

Les questions que les institutions financières pourraient poser lors du traitement de votre application pourraient inclure mais ne se limitent pas à :

- À quel niveau d'activité pensez-vous opérer dans le futur? (Fermeture complète, partielle, ou à capacité réduite)?
- Quels sont les coûts clés (loyer, assurance, salaires) pour vous permettre de continuer à opérer les prochains 6 mois?
- Pouvez-vous compter sur d'autres sources de financement?
- Cet emprunt sera-t-il suffisant pour couvrir vos besoins d'argent pour les prochains 6 mois?
- Quelle est votre capacité à injecter des fonds personnels si nécessaire?
- Quels sont vos arrangements – lire conditions de paiement et de soutien - avec vos fournisseurs clés et vos clients, pour les prochains 6 mois?